MOTO CLUB 2, 4, 6 ROUES
33720 ILLATS

REGLEMENT PARTICULIER EPREUVE N° 569 DES 16 ET 17 AVRIL 2011
CHAMPIONNAT DE France NATIONAL MX2
CHAMPIONNAT DE LIGUE AMX- LIGUE JUNIORS – TROPHEE KIDS – TROPHEE AMX2

Catégorie Championnat de France MX2
Numéro de la manifestation : 569
Date : 16 ET 17 AVRIL 2011
Lieu de la manifestation : Terrain 2.4.6 Roues « Les Assinats » 33720 ILLATS

ORGANISATEUR :
Nom : MOTO CLUB 2.4.6 ROUES, n° 1547
Adresse : chez le Président Robert SKRZYPCZYK, 1 Lionne 33720 ILLATS
N° de tél./Fax : 05 56 27 17 84

ACCES :
Autoroute A62 – Sortie : PODENSAC
Route nationale : 113, quitter à CERONS aux feux tricolores, direction ILLATS
Ville la plus proche : CADILLAC à 5 km au nord du circuit
Alimentation pour les réserves d'eau : borne à incendie, quartier Le Roye ILLAT, à droite sitôt la sortie d'autoroute, vers CERONS. (VOIR PLAN)

PARCOURS :
Nom : TERRAIN 2.4.6 ROUES
Longueur de la piste : 1800 mètres Largeur minimale : 6 mètres (VOIR PLAN)

SECRETARIAT DE LA MANIFESTATION : Ouvert tous les jours à partir de 19h30
Adresse : 1 Lionne 33720 ILLATS Tél./Fax : 05 56 27 17 84

OFFICIELS :
Délégué : Philippe BOURRIER……Licence n° : ODC 067698
Directeur de course : Michel TORILLEC…….....Licence n° : ODC 023149
Commissaire sportif 1 : Christian DESPUJOLS……Licence n° : OCS 026126
Commissaire sportif 2 : Thierry SYLVESTRE……...Licence n° : ODC 120372
Commissaires techniques : Thierry POLL, Laurent REY
Chef chronométreur : EN COURS, NON COMMUNIQUE
Secrétaire de la manifestation : Sophie DULAC……Licence n° : LDI 126953
Responsable du parc coureurs : Pascale MOURLANNE..Licence n° : LDI 105716

SERVICE MEDICAL :
Médecin : MASSADIMI
Nombre de secouristes : 21 secouristes
Nombre d'ambulance : 1
ASSURANCE : AMV

La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la F.F.M., aux prescriptions de la CMC, au Règlement Général Motocross, aux règles du Championnat de France MX2 et du Championnat de Ligue AMX, JUNIORS, Trophée AMX2 et Kids.
Les pilotes sont responsables de tout leur matériel, moto comprise.
Le pilote, le pannoteur et le mécanicien devront obligatoirement être licenciés, quelle que soit la catégorie du pilote (France ou Ligue) pour accéder à la piste.

OUVERTURE DU TERRAIN : Vendredi 15 avril : de 14h à 22h
Samedi 16 avril : de 8h à 22h dimanche 17 avril : à partir de 7h

Les pilotes devront obligatoirement garer et réparer leur moto sur un tapis étanche.

NOMBRE DE PILOTES CHAMPIONNAT DE France MX2 : 36 + 2 réservistes
NOMBRE DE PILOTES KIDS A et B : 40
NOMBRE DE PILOTES JUNIORS :42
NOMBRE DE PILOTES EN LIGUE AMX : 42
NOMBRE DE PILOTES EN TROPHEE AMX2 : 42

CHAMPIONNAT DE FRANCE MX2 : 3 manches de 20mm + 2T
TROPHEE KIDS A : 2 manches de 8mn TROPHEE KIDS B : 2 manches de 10 mn
CHAMPIONNAT DE LIGUE JUNIORS: 3 manches de 15mn + 1T
CHAMPIONNAT DE LIGUE AMX : 3 manches de 15mn + 1 T
TROPHEE AMX 2 :3 manches de 12 mn + 1 T

COUREURS ADMIS EN CHAMPIONNAT DE France MX2 :
Peuvent prétendre participer à ces Championnats tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la F.F.M. : Inter, NCA, NAC ou NAM non classés dans les 10 premiers d'un Championnat de France Elite. Les pilotes licenciés F.F.M. de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement Général de Motocross.
Pour les pilotes des DOM TOM, voir les règles particulières du Championnat.

MACHINES ADMISES EN CHAMPIONNAT DE France MX 2 :
Sont admises les machines de type motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 8.3 du règlement Général Motocross.

CLASSEMENT CHAMPIONNAT DE France MX2 :
Pour chacune des manches du Championnat le barème des points sera le suivant :

	Points		Points		Points		Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Ne sera pas classé le coureur qui :
N'aura pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 mn qui suivent l'arrivée du vainqueur
N'aura pas accompli les ¾ du total des tours effectués par le vainqueur.

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

PRIX D'ARRIVEE DU CHAMPIONNAT DE France MX2 :
Chaque coureur qualifié et les deux réservistes percevront une prime de qualification de 80 euro augmentée des primes ci-dessous :

	Euro		Euro		Euro		Euro
1	75	6	30	11	20	16	10
2	66	7	28	12	18	17	8
3	60	8	26	13	16	18	6
4	54	9	24	14	14	19	4
5	48	10	22	15	12	20	2

Soit : 543 euro x 3 = 1629 euro

Total du plateau :
3200 euro + 1629 euro = 4829 euro

COUREURS ADMIS EN TROPHEE KIDS :
Pilotes titulaires d'une licence F.F.M. : NJC
COUREURS ADMIS EN LIGUE JUNIORS :
Pilotes titulaires d'une licence F.F.M. : NJC, NCA, NCB ; cylindrée : 125cc maxi
COUREURS ADMIS EN LIGUE AMX :
Pilotes titulaires d'une licence F.F.M. : NJC, NCA et + ; cylindrée de 125cc à 500cc 2T, de 250cc à 650cc 4T
COUREURS ADMIS EN TROPHEE AMX 2 : pilotes titulaires d'un licence FFM : NCB ; cylindrée de 250 à 500cc 2T, de 290cc à 650cc 4T

RECLAMATIONS :
Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses du titre VI du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75 euro.
Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 euro pour un moteur à deux temps et de 150 euro pour un moteur à quatre temps.
Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

VISA DE LA LMR VISA DE LA F.F.M.